

Volubilis (Maroc)

No 836

1. IDENTIFICATION

État partie : Maroc

Nom du bien : Site archéologique de Volubilis

Lieu : Wilaya de Meknès - Province de Meknès El Menzeh, Zerhoun de Moulay-Idriss

Inscription : 1997

Brève description:

La capitale de la Mauritanie, fondée au III^e siècle av. J.-C., fut un avant-poste important de l'Empire romain et a été ornée de nombreux beaux monuments. Il en subsiste d'importants vestiges dans le site archéologique, situé dans une région agricole fertile. La ville devait devenir plus tard, pendant une brève période, la capitale d'Idriss 1^{er}, fondateur de la dynastie des Idrissides, enterré non loin de là, à Moulay Idriss.

2. PROBLÈMES POSÉS

Antécédents

À sa 30^e session (décision 30 COM 7B.55), le Comité du patrimoine mondial a prié instamment l'État partie « conformément au paragraphe 5 de la décision 29 COM 7B.100, de définir une zone tampon afin d'assurer la protection des limites du site archéologique et de prendre en compte le paysage environnant dans sa totalité, en particulier la plaine agricole à l'ouest du bien, indissociable de l'histoire de son implantation ».

À sa 31^e session (Christchurch 31 COM 8B.57), le Comité a examiné une proposition de zone tampon et a renvoyé la décision sur la zone tampon envisagée pour le site archéologique de Volubilis (Maroc) à l'État partie afin de lui permettre de communiquer plus de détails sur la zone et les politiques de protection en place.

Modification

L'État partie a soumis des propositions de zone tampon couvrant environ 50 m² autour du bien et englobant la ville voisine de Moulay Idriss. La zone proposée comporte près de 250 sites archéologiques antiques et islamiques et protège la plaine à l'ouest et la montagne à l'est de Volubilis, toutes deux ayant des liens indissociables avec le bien.

La zone de protection a été classée en vertu de la loi de 1920 qui interdit de construire ou de modifier l'aspect des lieux inclus dans zone sans autorisation préalable du service des Antiquités, des Beaux-Arts et des Édifices

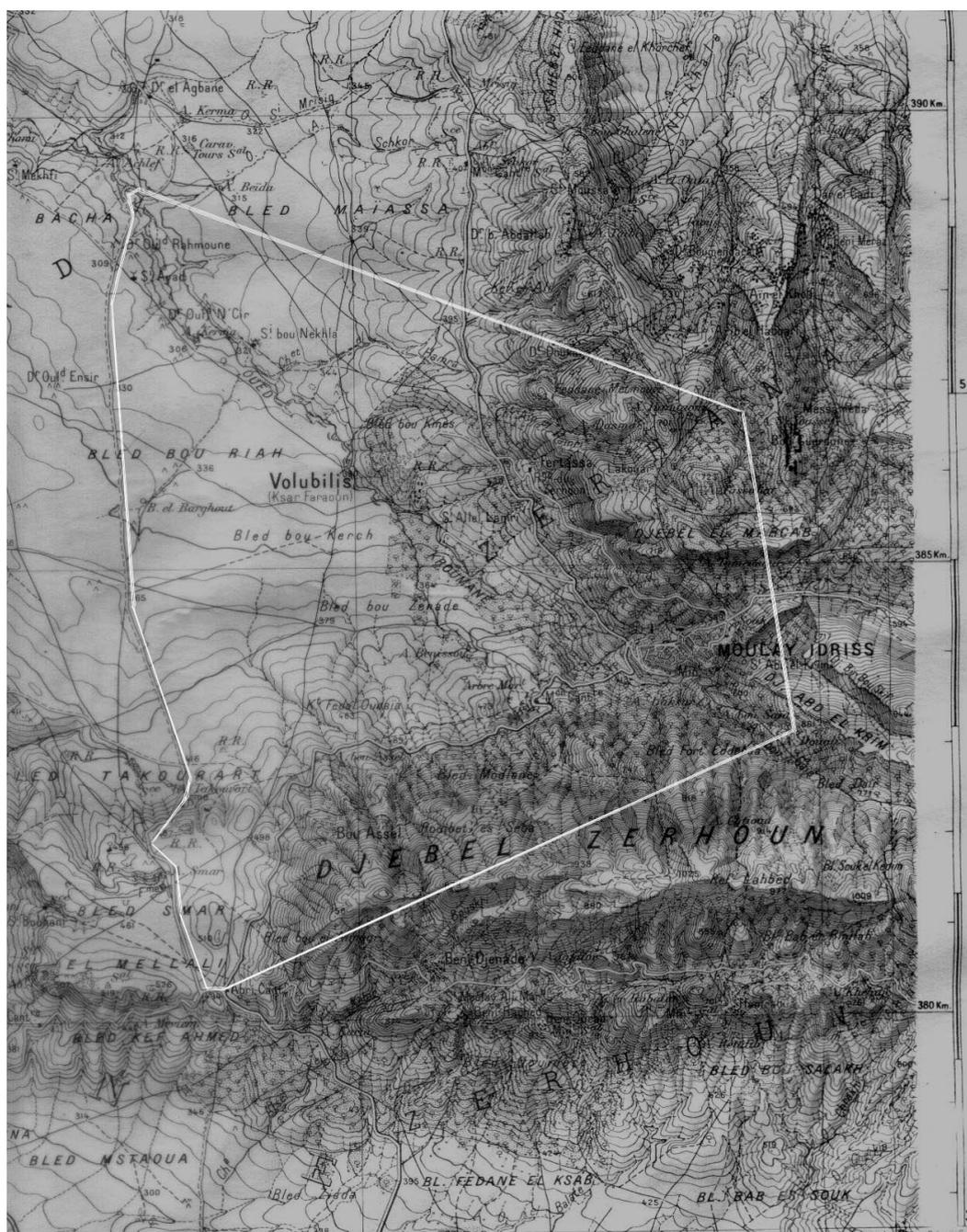
historiques. Une carte hypsométrique au 1:50.000 a été fournie pour la zone tampon.

Recommandation

Les informations qui faisaient défaut en 2007 ont été transmises à présent. L'ICOMOS considère que la zone tampon proposée garantit la protection du cadre immédiat de Volubilis. Compte tenu du caractère ouvert du paysage entourant le site et des vastes perspectives visuelles, le cadre ainsi élargi devra également être protégé par des procédures d'aménagement.

3. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

L'ICOMOS recommande que la zone tampon proposée pour le site archéologique de Volubilis (Maroc) soit **approuvée**.



Plan indiquant les délimitations de la zone tampon